



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Poissons

Question au Gouvernement n° 1900

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Christian Martin.

M. Christian Martin. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement et nos collègues Jean Proriol, Hubert Grimault et Michel Voisin s'y associent. (Exclamations sur divers bancs.)

M. Gilles de Robien et M. Jean-Jacques Jegou. Très bien !

M. Christian Martin. Dimanche dernier, 27 octobre, à l'appel de l'Union nationale pour la pêche, les pêcheurs ont manifesté contre la prolifération du cormoran, le phalacrocorax sinensis. (Exclamations sur divers bancs.) Venu de Hollande ou du Danemark, où il se reproduit, il hiverne chez nous en eau douce et pille nos rivières et nos étangs.

Chaque cormoran, vous le savez, dévore 500 grammes de poisson par jour. On en compterait 130 000, qui s'arrêtent pendant cinq mois en France pour s'y nourrir, soit une consommation de près de 8 000 tonnes de poisson, en particulier des poissons nobles. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

Ils ne sont pas socialistes, c'est vrai !

Comptez-vous, madame le ministre de l'environnement, demander la levée de la directive européenne, adoptée le 2 avril 1979, sur la conservation des oiseaux sauvages, en ce qui concerne le cormoran ?

À défaut, quelles mesures allez-vous autoriser pour permettre de défendre la pisciculture et de protéger nos rivières et étangs contre le phalacrocorax sinensis ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, le ministère de l'environnement est parfaitement conscient des problèmes posés par la prolifération des cormorans (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), dont vous avez bien voulu rappeler qu'ils ne naissaient pas sur nos terres. (Exclamations sur divers bancs.)

Il y a trois ans, des autorisations de prélèvements ont déjà été délivrées pour les pisciculteurs. Il faut aller plus loin et, avant même la manifestation qui s'est déroulée la semaine dernière, j'avais pris la décision d'autoriser les prélèvements jusqu'à 10 % de la population de cormorans, ce qui est considérable. (Mêmes mouvements.)

J'ai également proposé une déconcentration des procédures, afin que les préfets puissent dépasser le pourcentage de 10 % si les populations sont particulièrement menacées.

Par ailleurs, je suis prête à mener des opérations expérimentales dans les eaux libres, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent, afin que des opérations de prélèvements y soient également menées.

Enfin, au cours du conseil franco-allemand qui s'est tenu hier, nous avons décidé, Mme Merkel et moi-même, de prendre une initiative conjointe et de demander le déclassement partiel de la protection du cormoran sur l'annexe 1 de la directive. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Christian Martin.

M. Christian Martin. Ma question s'adresse a Mme le ministre de l'environnement et nos collegues Jean Proriol, Hubert Grimault et Michel Voisin s'y associent. (Exclamations sur divers bancs.)

M. Gilles de Robien et M. Jean-Jacques Jegou. Tres bien !

M. Christian Martin. Dimanche dernier, 27 octobre, a l'appel de l'Union nationale pour la peche, les pecheurs ont manifeste conte la prolifération du cormoran, le phalacrocorax sinensis. (Exclamations sur divers bancs.) Venu de Hollande ou du Danemark, ou il se reproduit, il hiverne chez nous en eau douce et pille nos rivieres et nos etangs.

Chaque cormoran, vous le savez, devore 500 grammes de poisson par jour. On en compterait 130 000, qui s'arretent pendant cinq mois en France pour s'y nourrir, soit une consommation de pres de 8 000 tonnes de poisson, en particulier des poissons nobles. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

Ils ne sont pas socialistes, c'est vrai !

Comptez-vous, madame le ministre de l'environnement, demander la levee de la directive europeenne, adoptee le 2 avril 1979, sur la conservation des oiseaux sauvages, en ce qui concerne le cormoran ?

A defaut, quelles mesures allez-vous autoriser pour permettre de defendre la pisciculture et de proteger nos rivieres et etangs contre le phalacrocorax sinensis ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le depute, le ministere de l'environnement est parfaitement conscient des problemes poses par la prolifération des cormorans (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre), dont vous avez bien voulu rappeler qu'ils ne naissaient pas sur nos terres. (Exclamations sur divers bancs.)

Il y a trois ans, des autorisations de prelevements ont deja ete delivrees pour les pisciculteurs. Il faut aller plus loin et, avant meme la manifestation qui s'est deroulee la semaine derniere, j'avais pris la decision d'autoriser les prelevements jusqu'a 10 % de la population de cormorans, ce qui est considerable. (Memes mouvements.)

J'ai egalement propose une deconcentration des procedures, afin que les prefets puissent depasser le pourcentage de 10 % si les populations sont particulierement menacees.

Par ailleurs, je suis prete a mener des operations experimentales dans les eaux libres, ce qui n'a pas ete fait jusqu'a present, afin que des operations de prelevements y soient egalement menees.

Enfin, au cours du conseil franco-allemand qui s'est tenu hier, nous avons decide, Mme Merkel et moi-meme, de prendre une initiative conjointe et de demander le declassement partiel de la protection du cormoran sur l'annexe 1 de la directive. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Martin Christian](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1900

Rubrique : Produits d'eau douce et de la mer

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 1996, page 6157

Réponse publiée le : 30 octobre 1996, page 6157

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 1996